





Temps d'échanges et de réflexion

*Citoyenneté et solidarités*

*La place du citoyen dans la mise  
en œuvre des politiques sociales*

Actes du colloque organisé par le

Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle.

Interventions de Robert Lafore et Marion Carrel



# Sommaire

<b>Nathalie GARNIER</b> Vice-présidente du CCAS	p.9
<b>Julien DION</b> Directeur général du CCAS	p.15
<b><i>Introduction</i></b>	
<b>Michel DABOUT</b> Modérateur du colloque	p.21
<b><i>La politique sociale et la solidarité : réflexions sur les fondements de la protection sociale.</i></b>	p.25
<b>Robert LAFORE</b> Professeur de droit public. Directeur honoraire de l'Institut d'Études Politiques – Bordeaux	
<b><i>Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires : freins et leviers.</i></b>	p 65
<b>Marion CARREL</b> Maîtresse de conférences en sociologie Université Lyon 3	
<b><i>Échanges avec la salle</i></b>	p.101
<b><i>Bibliographie</i></b>	p.115
<b><i>Glossaire</i></b>	p.122



# Avant-propos

Les conséquences des déséquilibres démographiques, la montée de la précarité et de la pauvreté, le délitement de la société interrogent sur le système de protection sociale actuel, basé sur les droits sociaux mis en place par l'État-providence.

Face au désengagement de l'État, au transfert de ses compétences vers les collectivités locales, on observe sur certains territoires un écart entre les droits sociaux et leur mise en œuvre.

Les citoyens confrontés à ces inégalités développent des initiatives, et de nouveaux modèles de solidarités se créent. En situation de vulnérabilité, a-t-on toujours la capacité d'exercer sa citoyenneté et de quelle façon ?

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle a souhaité initier des temps d'échanges et réflexion autour des principes de citoyenneté et de solidarités.

Il espère concrétiser ces questionnements par la mise en place d'une participation citoyenne permettant de faire évoluer ses politiques sociales.



**Nathalie GARNIER**



Comme l'année dernière, j'ai le privilège de vous accueillir et d'ouvrir ce colloque annuel. Je remercie les services du CCAS qui ont, une fois de plus, mis en avant un sujet qui est extrêmement lié à l'actualité puisque j'imagine que vous êtes comme moi, extrêmement préoccupés par ce qui se passe aujourd'hui dans le Nord et à Calais. Cela replace évidemment le débat, que nous allons ouvrir, et qui concerne la place du Citoyen dans les politiques sociales mais, j'aurais tendance à dire, dans la République.

Effectivement, la Démocratie est une réalité qui s'entretient et nous constatons chaque jour, qu'elle n'est jamais donnée au peuple et qu'elle peut, sans la conforter quotidiennement, être remise en cause. Elle n'est pas *le moins mauvais des systèmes* comme disait Churchill, mais un idéal à essayer d'atteindre en permanence.

Notre République s'est construite autour de deux textes fondateurs et c'est important systématiquement de les remettre au coeur de toutes les discussions : la Déclaration des Droits de l'Homme en 1789, qui assure la liberté des individus contre un état tout-puissant et le préambule de la Constitution de 1946, qui fixe les principes économiques et sociaux de notre temps et pose les droits essentiels de tout individu : logement, culture, éducation, travail, émancipation.

On sait qu'un nouveau cycle s'ouvre et que les effets pervers de l'industrialisation et de l'accroissement de la population, demandent désormais d'adjoindre un troisième cycle sur les droits écologiques. Pour autant, la montée du front national, du fanatisme religieux, des replis identitaires, touche au coeur notre pacte social, nous voyons que la chose publique ne peut plus être gérée seulement avec une délégation passant par le vote et un système uniquement représentatif.

La question qui nous anime aujourd'hui est celle des habitants dans la vie de la cité. Faisons cité, faisons acte de citoyenneté. Qu'est-ce que cela veut dire ? D'abord en ne sapant pas les corps intermédiaires et en renforçant leur légitimité et leur renouvellement. Parents d'élèves dans les écoles, amicales de locataires dans le logement social, syndicats au niveau professionnel, tiers secteur dans le domaine de l'économie sociale et solidaire...

Comme le disait en son temps Benjamin Constant "*La démocratie n'existe que si le pouvoir est divisé, partagé. Ceux qui en détiennent une part doivent rendre compte et accepter d'encourager les structures qui les contredisent. Être contredit c'est s'obliger à argumenter, à mobiliser et à éveiller*". Il nous faut de toute façon aller plus loin et redonner la capacité aux habitants d'intervenir sur leur environnement quotidien, ce que les anglais appellent l'empowerment.

Et d'ailleurs, pour en revenir à l'actualité qui nous préoccupe, c'est bien cette question qui se pose, notamment par rapport aux réactions des habitants qui sont près du camp de Calais. A La Rochelle, autour de nos comités de quartiers nous avons un siècle de tradition sur ces sujets. D'autres initiatives existent, notamment en Amérique Latine, avec la participation directe des habitants autour du budget participatif. Je sais que ma collègue élue Stéphanie Costa est extrêmement active sur ces sujets qui lui ont été confiés par le Maire de La Rochelle, il s'agit à n'en pas douter de créer une véritable citoyenneté et notamment sur les politiques sociales. Un individu sombre rapidement dans un complexe d'infériorité lorsque les échecs succèdent aux échecs et à partir du moment où il est toujours un poids, une prise en charge.

Le travail social, et vous le savez plus que moi, a considérablement évolué ces dernières années, mais s'il faut continuer d'aider, la réponse aux plus fragiles doit s'inscrire dans une notion universelle et émancipatrice. La société fait sens lorsqu'elle assure les droits essentiels mais aussi lorsque ceux qui se croyaient oubliés retrouvent leur pleine capacité citoyenne. C'est aussi à ce prix que nous lutterons efficacement.

L'objectif de cette journée est pour nous l'occasion de regarder comment nous pourrions créer demain les conditions pour que le plus grand nombre des habitants puisse se mêler aux affaires de la cité et je compte sur vous pour être extrêmement participatifs dans les débats qui vont nous occuper toute la journée.



**Julien DION**



Je vais compléter ce qui a été dit par Nathalie Garnier sur le thème de la journée, puisque la question effectivement est à prendre sous l'angle de la Démocratie, mais aussi en ce qui nous concerne, professionnels, sous l'angle du Service Public, de l'évolution des Services Publics et de leur adaptation.

On sait qu'il y a des règles de fonctionnement, basées notamment sur la continuité, l'adaptation, le même traitement réservé à toute personne se trouvant dans une situation identique, mais on en a discuté avec les élus et avec les collègues, on s'interroge aussi sur l'identification des personnes que l'on accueille : est-ce que ce sont des habitants ? est-ce que ce sont des usagers ? est-ce que ce sont des citoyens ? Et bien entendu, une question s'est posée quand on a regardé, pour l'obtention des aides sociales, la définition du Rochelais : c'est quoi un Rochelais ? C'est quelqu'un qui paye ses impôts ? C'est quelqu'un qui habite à La Rochelle ? C'est quelqu'un qui a un domicile à La Rochelle ?

On s'est posé des questions notamment sur les Sans Domicile Fixe, sur les étudiants, et nous voyons bien qu'en fonction des réponses qui sont apportées, des restrictions qui sont données, un système se crée avec des citoyennetés différentes.

À l'échelle Européenne, ces problèmes de citoyennetés, de sous-citoyennetés, avec les vagues de migration, interrogent les politiques publiques et les politiques sociales. La notion d'usager est interrogée. Elle se rapproche de la notion de commerce, c'est à dire de clientèle. On voit bien l'aspect positif du terme qui est de travailler sur une qualité de services. Ce sont des choses que l'on propose par la mise en place d'antennes de proximité, où l'on s'engage à fournir un service, à proposer quelque chose, à rendre compte et à regarder comment on discute avec l'habitant.

L'adaptation de la démocratie locale nécessitera de repenser l'adaptation du Service Public, qui ne pourra plus être géré

comme il l'a été, c'est-à-dire de manière extrêmement verticale, pyramidale, avec un binôme élu / fonctionnaire et qu'on doit regarder vers un ménage à trois, excusez-moi pour la formule, mais un ménage où l'habitant est intégré.

Et comment se positionne-t-on, les uns et les autres ? Quelle est la place de l'élu ? Quelle est la place du fonctionnaire ? Quelle est la place de l'habitant ? Cela demande de la précision dans le processus d'élaboration des politiques publiques : Qui fait quoi ? Qui met en oeuvre ? Qui contrôle ? Quels sont les points d'aller/retour ? Sinon, il y a un risque de mettre en place un système soit peu performant, soit sans prise de décision, et sans suivi.

Je voudrais revenir sur le travail de collègues, accueillant des personnes bénéficiaires du RSA. Elles sont dans la salle pour un certain nombre d'entre elles. Elles ont mis en place quelque chose d'extrêmement intéressant, sur la notion d'émancipation. Ces collègues.

Un atelier d'expression théâtrale a été mis en place avec une dizaine de personnes concernées afin que celles-ci puissent prendre la parole, puissent se mettre en scène. Le retour a été extrêmement positif, que ce soit pour les personnes concernées qui ont retrouvé une forme de dignité, qui ont pris des risques, qui se sont mis d'ailleurs en risque et qui ont, ensuite, eu accès à d'autres équipements culturels ; mais aussi pour les fonctionnaires, qui du coup, mettent en place un travail différent -je dirais- avec les *usagers*, pour reprendre ce terme. On voit bien qu'il y a une évolution et que le travail social (puisque c'est un travail en direct avec les bénéficiaires) demande aussi à ce que les fonctionnaires soient bien dans une même logique tout le temps "J'accompagne quelqu'un, j'accompagne pleinement cette personne, avec ses fragilités, mais aussi avec sa dignité ". C'était sur ces points que nous voulions interroger l'assemblée que vous êtes, composée de professionnels, d'élus, de bénévoles et d'usagers sur : comment accompagne-t-on un

public particulièrement fragile ? Cela demande aussi que les questions de dignité, de respect, de tolérance, d'ouverture, soient vraiment au coeur du service public.



**Michel DABOUT**

*Introduction*

Voici quelques idées de réflexion pour engager le travail de ce matin avec nos deux intervenants.

La question du CCAS, c'est la place du citoyen dans la mise en oeuvre des politiques sociales. Nous sommes tous des citoyens, ça va de soi, mais il faudrait définir ce qu'est un citoyen agissant, un acteur. Vous l'avez soulevé à l'instant. Il existe deux visions dans la sociologie d'après-guerre entre Max Weber, (c'est l'individu qui fait le social), et Emile Durkheim, (c'est le social qui nous gouverne).

On voit bien qu'il y a une tension et que cela reste à travailler. Les travaux de sociologues, tels Alain Touraine, Michel Crozier et François Dubet, démontrent, certes des déterminants, mais que nous pouvons aussi influencer et modifier le cours des choses et surtout collectivement, ça c'est vraiment important.

Donc serait-ce une question de solidarité ? Comme il est souvent soulevé. A partir de ces concepts, Robert Lafore, propose une réflexion sur les fondements de la Protection Sociale dans une première intervention. Dans un autre registre, Marion Carrel, développe une réflexion sur la citoyenneté et le pouvoir d'agir des habitants.

Citoyens dans les quartiers populaires, c'est toujours discriminant pour les beaux quartiers. On parle toujours de citoyenneté dans les quartiers populaires, mais quid de la citoyenneté dans les quartiers riches ? Cette notion de citoyen est centrale.

Il y a quelques années, Patrick Viveret, socio-économiste, chargé par Lionel Jospin d'un rapport sur la richesse et le PIB, dit que les politiques évoluent dès lors que les habitants s'occupent de ce qui les concerne.

Nous avons entendu parler tout à l'heure de la crise de la représentation, de la crise de la Démocratie représentative, politique, syndicale, mais aussi associative. L'évolution des politiques publiques a pris en compte progressivement ce phénomène, qui intègre les habitants, mais de manière souvent très institutionnelle et instituée. La place des habitants - citoyens existe dans les conseils de développement, les conseils de quartiers..., mais il s'agit souvent de légitimer des politiques qui ne font pas de place à l'expertise d'usage de l'habitant.

Ceci dit, l'habitant n'a pas toujours raison, n'est pas toujours juste, il peut être très communautaire, travailler pour lui-même aussi et oublier l'intérêt général dans ses considérations. Tout cela pour dire que le Pouvoir d'agir est quelque chose d'important ! Nathalie Garnier a parlé d'empowerment, qui est une notion Anglo-saxonne qui pourrait être nouvelle, mais dans les années 1930-1940, Saul Alinsky, sociologue américain, a proposé, dans son livre " *Avancer* " des actions très fortes. Saul Alinsky était le pionnier, peut-être, de l'empowerment.

Aujourd'hui des groupes se développent, je pense aux groupes de transition citoyenne, des tables de quartier... Les choses évoluent, des habitants se mobilisent, avec une organisation ou sans organisation et c'est bien ce qui pose problème : qui va s'occuper de cette organisation sans prendre le pouvoir, avec le respect ? C'est tout un enjeu de notre société.

Alors le CCAS dans tout cela ? Comment une administration doit s'adapter à cette nouvelle donne ? Quel accompagnement des publics ? Quelle organisation adopter ? Et quels partenariats ?



**Robert LAFORE**

Professeur de droit public. Directeur honoraire de l'Institut  
d'Études Politiques – Bordeaux

*La politique sociale et la solidarité : réflexion sur les  
fondements de la protection sociale.*



Pendant cette journée on m'a demandé d'intervenir sur la politique sociale et la solidarité, de parler des fondements de la protection sociale, notamment de cette notion de solidarité.

C'est ce que je vais tenter de faire et j'espère, chemin faisant, croiser les différentes problématiques. Cela est étroitement lié avec les problématiques de la citoyenneté.

En effet, on peut s'interroger sur ce qu'est la solidarité. Une approche très vaste de la question est de savoir comment, à partir d'individus isolés qui constituent la société, peut-on *faire* société, peut-on construire une communauté politique ou un ensemble social. Qu'est-ce qui nous tient ensemble ?

D'expérience, bien sûr, on sait ce qui nous réunit. Tout d'abord, on ne choisit pas de naître, et une fois qu'on est né, automatiquement il y a justement des solidarités qui s'imposent. Ainsi les personnes qui vous ont donné la vie se sentent responsables de vous entretenir jusqu'à ce que vous soyez capable de le faire par vous-même. Ça, c'est une solidarité.

Imaginez ce qui surviendrait si ce n'était pas un processus qui fonctionnait à peu près dans les sociétés. Elles disparaîtraient très rapidement, on ne serait pas là pour en parler parce que l'aventure humaine serait terminée depuis fort longtemps.

Les constats de la solidarité sont que, bien sûr, il est nécessaire de s'intéresser les uns aux autres. Nous ne pouvons pas vivre comme ce que Leibniz, philosophe, appelait " les monades ", c'est-à-dire des entités, séparées, juxtaposées, les unes à côté des autres ; c'est impensable.

La première chose que nous attendons, en tant qu'être humain, c'est de recevoir de la société, le langage qui nous permet de penser le monde, de l'organiser, de donner un sens aux choses qui nous arrivent.

Or, ce n'est pas nous qui l'inventons, on fait des efforts pour nous l'apprendre. C'est une règle et une norme sociale : nous

sommes solidaires parce que nous partageons la même langue, sinon nous ne nous comprendrions pas. Nous serions complètement isolés les uns des autres, probablement condamnés à la folie, ou à la disparition. Et là encore, il y a longtemps que l'aventure humaine serait terminée s'il n'y avait pas cette norme commune.

Autrement dit, la solidarité, c'est la question de savoir ce qui nous fait tenir ensemble : à la fois des éléments qui nous paraissent naturels, si évidents qu'on n'en parle pas, et des aspects qui nous paraissent plus problématiques, qui traversent l'actualité.

Il y a des problèmes autour de la solidarité car les sociétés sont plus ou moins solidaires. Prenez l'exemple des personnes qui n'entrent pas dans le système collectif, n'ayant pas, en quelque sorte, les capacités requises pour y figurer de façon assez spontanée : ça pose problème. Alors les politiques sociales se sont inventées pour faire face à ces questions-là.

Que fait-on des gens qui n'entrent pas spontanément dans la solidarité collective ? On invente des solidarités d'un deuxième niveau afin de s'intéresser à ces personnes.

Interrogeons-nous maintenant sur les politiques sociales. Dans les vieilles sociétés de terroir, celles qui disparaissent en France à peu près en 1914 si on en croit Eugène Weber et son livre formidable qui s'appelle "La France des terroirs". L'équivalent des politiques sociales, ce sont les échanges et la solidarité de proximité qui sont automatiques. Ainsi lorsqu'on est dans un lignage ou dans une communauté, on vous prend en charge au fur et à mesure que vous prenez en charge les autres.

La solidarité n'est pas qu'un élément, qu'un dispositif de transfert d'un côté vers un autre, il y a un retour attendu. Il ne faut pas avoir la naïveté de croire que ça ne fonctionne que dans un sens, parce que comment ferait-on société s'il n'y avait qu'une partie des gens qui donnait à l'autre partie, et cette

dernière ne ferait rien ? Qu'est-ce que cela signifie ! ce n'est pas possible ! Ça n'existe pas !

Dans les vieilles sociétés, dans le terroir autrement dit, ce qu'on appelle aujourd'hui les politiques sociales étaient immergées, pour la plupart des gens, dans des dispositifs qui étaient façonnés automatiquement par les normes morales, la religion, la culture, et la *tradition*.

Michel Dabout citait Weber, en faisant référence à la notion de *tradition*. Dans nos sociétés, dites "modernes", avec les révolutions industrielles et démocratiques, cette solidarité elle ne va plus de soi. Elle ne fonctionne plus automatiquement, au moins pour une partie. Ainsi la question qui se pose est : "comment est-ce que cela s'organise ?".

En 1830, la personne qui n'avait pas eu la bonne idée de mourir beaucoup plus jeune, était prise en charge par la communauté familiale, le lignage : les enfants, les petits-enfants...

En 2015, il faut des EHPAD, des aidants, des aides ménagères... c'est-à-dire l'équivalent fonctionnel de ce que faisait la fille ou la belle-fille avant... ce qu'elle continue d'ailleurs un peu à faire.

Vous voyez, le système a changé d'échelle puisque la vie sociale a évolué, car par corrélation nos organisations sociales sont transformées.

Je vais vous parler de la solidarité, enfin plutôt *des* solidarités.

Pour éclairer le propos, je voudrais vous dire qu'à mon avis, cette notion de solidarité comporte au moins quatre sens, sur lesquels je vais m'appuyer pour essayer de réfléchir sur la façon dont on peut l'organiser.

Dans le langage courant, la solidarité, est un mot "valise", qu'on utilise, et qui globalement veut dire qu'il faut être gentil avec les autres. C'est une sorte de *relookage* de la valeur chrétienne et

fondamentale, de la valeur évangélique du souci de l'autre, que toutes les philosophies ont réactivé de multiples façons. Ou que les révolutionnaires, en voulant d'ailleurs rejeter les valeurs chrétiennes, ont appelé la Fraternité. Et que les républicains ont mis dans la devise Républicaine à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle : Liberté, Egalité, Fraternité.

Et ces derniers, curieusement, ont pour les partis très intellectuels de ces groupes, fait ressurgir l'idée de Solidarité. Notamment au travers de l'œuvre de Léon Bourgeois, penseur en même temps qu'homme politique, Président du Conseil sous la III<sup>ème</sup> République, qui a rassemblé un certain nombre d'écrits dans un petit ouvrage, appelé "Solidarité". Ainsi les Républicains ont fait surgir cette notion de solidarité pas du tout dans le sens d'une valeur catholique, chrétienne.

Après les élections de 1981, lorsque la gauche a gagné les élections, un ministère de la Solidarité a été créé avec Madame Questiaux alors Ministre de la Solidarité.

C'est alors qu'on a commencé à s'interroger sur ce que ça signifie : Comment ça s'organise ? Comment on passe de cette notion vague, d'un mot "valise" qui rassemble tout le monde, à quelque chose qui soit plus construit ?

Alors voilà pourquoi je pense qu'il y a quatre sens au mot solidarité. On peut en trouver d'autres mais j'en ai retenu quatre. Et ils vont d'ailleurs deux par deux, je vais tenter de l'expliquer.

Pour revenir à la dimension morale, il y a effectivement une première solidarité que j'appelle la compassion. C'est ressentir la souffrance de l'autre, c'est souffrir avec. C'est un sentiment humain, plus ou moins développé pour chacun d'entre nous et selon les circonstances.

Nous éprouverons de la compassion pour certains, et pour d'autres non. On n'hésitera pas à faire souffrir tel individu, en pensant que c'est tout-à-fait normal de le faire. Puis on verra des

images à la télévision qui vont nous bouleverser et on éprouvera de la compassion. C'est-à-dire "On souffre avec". C'est le premier niveau.

Le deuxième niveau, qui va avec le précédent, est la Solidarité-abnégation. C'est souffrir avec les gens, se sacrifier, donner pour eux, essayer d'arranger la situation, de leur fournir quelque chose qui va les aider. Voilà deux sens que j'appelle les sens "moraux", qui sont dans l'univers moral de la solidarité.

Troisième niveau, et là on change d'univers intellectuel. La solidarité c'est d'avoir un sens que j'appelle synallagmatique. C'est la solidarité au sens de la mutualité, c'est-à-dire, on est solidaire, parce qu'on organise entre nous des relations qui font que certains répondent des conséquences des actes des autres.

Par exemple le modèle fondamental de cette solidarité, c'est l'assurance. Une assurance automobile, c'est un système de solidarité, puisque tout le monde contribue et seulement ceux qui ont des accidents sont remboursés ; mais pour cela, il faut que tout le monde contribue. Par conséquent, tout le monde est solidaire pour couvrir les conséquences dommageables.

C'est aussi la mutualité telle qu'elle s'invente à partir des années 1930, 1950, notamment les mutuelles professionnelles. On organise un système où, si un certain nombre d'événements surviennent à ceux qui appartiennent à cette population, ils sont automatiquement couverts par la solidarité des autres. C'est une solidarité qui est juridiquement organisée, une solidarité synallagmatique, autrement dit "d'échange". Chacun rentre dans ce système parce qu'il attend d'être protégé. C'est la Solidarité synallagmatique.

Et le quatrième niveau, en rapport avec la solidarité synallagmatique, est la Solidarité-interdépendance au sens d'Emile Durkheim ou de Léon Bourgeois. C'est-à-dire que pour qu'un groupe social continue à exister, il doit y avoir une inévitable interdépendance entre les membres. Autrement-dit,

nous sommes tous interdépendants, que nous le voulions ou non. Ce qui arrive aux uns, influe inéluctablement sur les autres. Et cette solidarité-interdépendance, pensée d'ailleurs par les républicains, a fondé la sociologie de Durkheim et le Service Public en France.

Toutes les théories de l'état républicain moderne qui sont le fondement de l'administration publique, sont basées sur l'interdépendance. L'État en est l'acteur principal, c'est à lui de l'organiser, de la structurer. Le Service Public, c'est prendre en charge des activités, qui sont nécessaires pour que nous constituions une communauté politique, et que celle-ci ne soit pas trop instable.

En réalité, si on reprend l'interdépendance de Durkheim, de Léon Bourgeois ou des Républicains, le choix est le suivant : ou l'interdépendance, ou la guerre civile. Il n'y a pas tellement d'autres choix. Naturellement, ça peut paraître excessif de dire ça, mais quand par exemple, les quartiers se soulèvent et que les habitants se révoltent, et commencent à tout casser et que les gens bien intentionnés disent : "il faudrait envoyer l'armée". Ça ressemble quand même assez à une guerre civile. Une petite guerre civile heureusement, localisée, mais il n'en faudrait pas beaucoup plus pour que cela prenne vraiment une grande ampleur.

Donc il y a ces quatre niveaux de solidarité et deux grandes acceptions.

Une acception qui est plutôt philosophique et morale : c'est la compassion et la solidarité-abnégation, don de soi. C'est un premier univers intellectuel.

Et puis la seconde, des solidarités plus froides qui ne reposent pas du tout sur des sentiments mais qui s'organisent sur des structures, des moyens qui sont mobilisés.

Et dans une certaine mesure, on pourrait faire varier ces solidarités sur un axe, entre le local et le global. Plus vous êtes dans les solidarités morales, plus vous êtes dans le local. Plus vous montez dans les solidarités organisées, structurées, institutionnalisées, refroidies, plus vous allez vers le global.

Par exemple, dans la solidarité-mutualité, il y a un niveau minimal pour qu'un système de ce type existe. Ainsi, une assurance qui ne compterait que quatre clients ne pourrait pas fonctionner, il faut donc un effectif suffisant. Au niveau global, il y a la Sécurité Sociale. Elle est obligatoire et fonctionne uniquement parce qu'elle concerne tout le monde. L'obligation de cotiser dans le système est nécessaire car plus c'est élargi, plus ça marche.

Autrement-dit, sur qui pourraient compter les malades s'il n'y avait pas des bien-portants ? Pour payer les frais de soins, il est donc bien évident d'avoir beaucoup de bien-portants pour prendre en charge les malades. De même, il faut beaucoup de jeunes pour prendre en charge les personnes âgées, par des systèmes qu'on appelait des pensions vieillesse, maintenant des retraites. C'est le rapport étroit entre actifs et inactifs.

On a évidemment des échelles de solidarité : le local est plutôt le lieu où s'expriment les solidarités de type moral, philosophique, qui sont des sentiments humains et les solidarités plus larges qui sont plus structurées, qui sont la mutualité, l'assurance, où la traduction de notre interdépendance comme communauté suppose une globalisation, un élargissement du système.

Maintenant, je vais vous présenter un chemin en trois étapes.

La première, pour vous expliquer notre protection sociale qui a tenté d'échapper à la dimension morale en la marginalisant pour aboutir au niveau de la mutualité, de l'interdépendance.

La seconde présentera comment, depuis une trentaine d'années, les solidarités se recomposent et comment ressurgit la dimension morale. En quoi, et qu'est-ce que cela produit ?

La troisième partie, m'amènera à interroger les solidarités aujourd'hui. C'est-à-dire, comment pourrait-on les penser ?

Et vous le verrez, j'étayerai mes propos en essayant de leur donner une profondeur, une substance plus construite, plus maîtrisée.

Les balises de ce cheminement posées, on peut donc entrer dans le premier point : "la protection sociale, un effort pour sortir des solidarités morales."

Tout d'abord, si la protection sociale que j'évoquais tout à l'heure s'est mise en place dans tous les pays européens, c'est parce qu'ils ont su inventer les politiques sociales, et même plus largement d'ailleurs, les politiques publiques. C'est ce qu'on appelle : l'État-Providence.

C'est une forme d'organisation collective, qui n'existait pas antérieurement. L'État fait la providence de son peuple, de sa population. Louis XIV n'avait jamais pensé qu'il fallait vacciner les gens, qu'il fallait organiser des maternités, qu'il fallait s'occuper des personnes âgées. Jules César non plus. Ce n'était pas des idées qui leur étaient venues parce que cela n'avait aucun sens dans les sociétés dans lesquelles ils se trouvaient. Cela été mis en place que parce que le contexte social changeait.

C'est donc la révolution industrielle, avec l'invention du salariat comme forme de mise en activité du travail, la *force de travail*, c'est-à-dire la capacité à produire des richesses, et les révolutions démocratiques, c'est-à-dire l'invention du citoyen, qui ont transformé profondément nos sociétés, dans un modèle que certains appellent la modernité.

On peut même dire qu'elle commence un peu avant, avec le siècle des Lumières : l'invention de l'individu raisonnable,

rationnel, qui va détruire les traditions, écarter l'idée que les individus sont par naissance pris dans un cadre immuable, et va au contraire insister sur ce que nos sociétés vont mettre maintenant au sommet de leur effort culturel. C'est l'individu triomphant, celui qui ne se fait que par lui-même, qui ne dépend que de lui-même.

A mon avis, un individu ne peut pas dépendre que de lui-même ou ne se faire que par lui-même. En effet, on recompose les rapports entre l'individu et le groupe pour former "le tout", on les change complètement. Les modes d'organisation économique changent, la culture aussi. L'homme moderne est un homme qui se veut autonome, forgé par lui-même, ce à quoi les hommes n'avaient jusque-là jamais pensé. Ils se voyaient uniquement comme le produit du groupe dans lequel ils étaient, pas des sortes d'entités, pouvant se saisir elles-mêmes et se fabriquer. Ce contexte va développer ce que l'on appelle les politiques publiques, la forme de l'État-providence.

Il y a un effort particulier, qui va se faire progressivement vers ceux qui sont comme on les appelle à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, *les indigents, les impécunieux, les pauvres*, puis dans les années 50 *les inadaptés*, et maintenant *les exclus*.

Ces qualificatifs sont à peu près équivalents, mais le fait qu'on en change est aussi significatif de transformations, de façons de penser. Pourquoi s'occuper de ces populations-là ? Parce que c'est un problème pour la constitution de la communauté démocratique. Ce sont des sous-citoyens, donc ils posent un problème. Ne serait-ce qu'un problème de police, car ils mettent du désordre et ça ne va pas.

Ces sous-citoyens, ces personnes-là, ces exclus, ces pauvres, ces indigents, ces impécunieux, ne parviennent pas à rentrer dans le nouveau modèle de production des richesses, la façon dont on peut se valoriser soi-même, notamment comme travailleur. Les politiques qu'on appelle *sociales* vont alors se développer.

Fondamentalement, ce sont des politiques de protection économique des populations. D'ailleurs pourquoi on les appelle indigents ? C'est parce qu'ils n'ont pas de ressources, ils ne peuvent pas survivre. Comment le mouvement de cette prise en charge va-t-il se faire ? Non pas en éliminant, mais en déplaçant la question de la solidarité, du terreau dans laquelle elle était dans les sociétés du 18 et 19<sup>ème</sup> siècles, c'est-à-dire religieux et moral : les systèmes caritatifs.

Pourquoi les Églises prenaient-elles en charge les pauvres ? Pour faire leur Salut, c'était les normes religieuses qui étaient imposées. Pourquoi les riches donnaient-ils aux pauvres ? Pour faire leur Salut, par des valeurs morales, religieuses.

La question de la solidarité va sortir de ce substrat-là, et tenter de passer à la solidarité-mutualité, puis la solidarité *service public*, interdépendante.

La *Mutualité* se forme tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, on commence à inventer les formes collectives de protection, les premières assurances sociales.

Naturellement, elles surgissent dans le salariat du monde industriel. Donc on voit apparaître des solidarités socio-professionnelles, dans lesquelles concurremment les uns à côté des autres ou les uns avec les autres, les salariés, le patronat vont jouer un rôle pour créer des systèmes collectifs de protection.

Du côté des salariés, c'est le passage à la mutualité qui essaime partout en Europe. Celle-ci consiste à ce que des ensembles de travailleurs se solidarisent, c'est-à-dire mettent en commun les ressources pour faire face à des problèmes qui pourraient leur survenir quand ils sont malades, qu'ils décèdent... C'est ainsi qu'apparaissent les premières formes d'assurances sociales.

Du côté du patronat, on appelle ça la *prévoyance* collective. En effet, les entreprises se rendent compte qu'elles ont intérêt à développer des politiques en faveur de leurs travailleurs,

notamment par les logements ouvriers ou les premières retraites ouvrières d'entreprise. Par conséquent, on voit le niveau de la solidarité, mutualité, synallagmatique, se mettre en place en Europe et en France où les systèmes publics de protection sociale vont progressivement devenir obligatoires.

Le premier texte en France concerne les accidents du travail, c'est la loi de 1898. S'en suivent les retraites ouvrières en 1910. Le premier système un peu général, c'est 1928-1930 car il commence à couvrir ceux que l'on appelle les employés de l'industrie et du commerce.

C'est un système obligatoire qui comprend les assurances maladie, maternité, retraites et décès. Mais on reste encore un peu prisonnier des visions selon lesquelles il faut protéger les pauvres.

Par exemple, vous aviez des règles absurdes qui consistaient à n'obliger à contribuer que les bas salaires, mais naturellement si vous ne faites porter le système que sur les bas salaires, les masses de ressources collectées vont être faibles, donc le produit des prestations va être très faible. Il faut donc que les riches contribuent pour qu'un système fonctionne.

La Confédération Nationale des Cadres est créée en 1936. C'est un fait important, parce qu'à ce moment l'ensemble des salariés cotisent dans les systèmes. Ils vont résister, ne vont pas vouloir payer sur la totalité du salaire et vont mettre en place le plafonnement. Toutes ces tactiques sont très intéressantes puisqu'elles sont la traduction de conflits sociaux, ou de déficits de compréhension pour essayer de faire monter le système.

En fait, notre cathédrale, c'est 1945, la création de la Sécurité Sociale (70 ans aujourd'hui). C'est la première fois finalement qu'en France, nous avons un système global. Les Allemands ont commencé en 1883 à avoir un système social généralisé. Vous voyez, on a quand même un peu de retard.

Pour des raisons d'équilibres politiques et sociaux il est très difficile en France d'arriver à construire des systèmes. En tout état de cause, qu'est-ce qui caractérise les systèmes mutualistes et les systèmes d'interdépendance légalisés, qu'est la protection sociale légale, obligatoire ? C'est de la solidarité mutualiste mais complétée ou dépassée d'ailleurs par de la solidarité Étatique, ou imposée par l'Etat.

Premièrement, ce qui la caractérise c'est qu'elle s'opère par un travail d'objectivation des problèmes qui sont pris en compte, c'est-à-dire qu'on est obligé de construire des risques sociaux. Autrement dit, de ramener les problèmes sociaux à des constructions réglementaires, légales, qui naturellement sont obligées de se distancier de la réalité vécue.

Alors on s'interroge sur ce qu'est la maladie, l'invalidité... avec comme conséquences la construction réglementaire de catégories d'ayants droits, de bénéficiaires. Ce travail fait que la morale n'a plus rien à voir avec ça. C'est ce que j'appelle l'objectivation des faits sociaux. On construit des faits sociaux à distance de la réalité concrète pour les appréhender à un niveau où ils sont reconstruits par du droit.

La deuxième caractéristique, c'est le recours au droit et à la réglementation : obligation de cotiser, de s'immatriculer, d'avoir tant d'activité pour bénéficier de telle prestation, calcul du niveau de la prestation en fonction du temps d'activité, etc.

Un exemple, c'est : "comment passe-t-on de la maladie à la longue maladie ? de la longue maladie à l'invalidité ? " Ce sont des règles qui sont à distance des réalités concrètes, c'est une solidarité juridicisée. Elle est objectivée par rapport aux réalités sociales et elle est construite dans des règles de Droit.

Cette solidarité est confiée à des organismes qui ont pour mission de la gérer, et c'est là qu'apparaît le service public social et ses instances de professionnels loin de la solidarité-compassion. Elles-mêmes sont enserrées dans des

réglementations, des dispositifs complexes, qui les organisent, les structurent, prévoient leur fonctionnement.

La création des organismes renforce la dimension d'institutionnalisation forte, objectivée, juridiciée. Par exemple, vous êtes dans une entreprise, vous êtes malade, ça c'est un fait. Pour bénéficier de l'assurance et de l'indemnité journalière de l'assurance maladie, un dispositif objectif géré par un service public va vous distribuer ces indemnités journalières. Comment vont-ils parvenir à le faire ? En constatant que vous êtes bien immatriculé, que vous êtes bien dans les conditions pour en bénéficier...

La réalité peut d'une part, vider les questions de solidarité de leur dimension morale et d'autre part créer des problèmes car il y a une distance entre la réalité et la façon dont on l'a construite pour la prendre en charge. Ce que n'importe quelle personne invalide ou malade comprend très vite quand sa question est : "Comment est-ce que je peux obtenir cette prestation ? Comment est-ce que je peux faire pour être dans telle catégorie, parce que j'ai une situation subjective, comment est-ce que je passe au droit ?" L'écart entre le fait et le droit, est un changement de niveau qui a des conséquences très importantes.

Naturellement la solidarité morale ne va pas disparaître, mais elle va avoir tendance à se réduire, à se rétrécir. Et comment se manifeste-t-elle ? Dans la survivance de modèles caritatifs ou philanthropiques à la marge du service public, c'est-à-dire, le Secours Populaire, le Secours Catholique... qui continuent d'exister. Mais l'essentiel des populations, lorsqu'elles ont des problèmes, sont mises en demeure de faire correspondre leurs problèmes à la structure juridico-administrative qui les prend en charge. L'essentiel des problèmes de la population sont, alors, absorbés par le système de protection sociale légale, ou par les systèmes qui le complètent, notamment les systèmes mutualistes.

Tout d'abord, une part de la population appartient à la catégorie de ce que dans les années 50, on a appelé l'*aide sociale*. Avant, ça s'appelait l'assistance publique. Ce sont les personnes âgées, dont l'aptitude au travail, par principe, n'est pas requise. Ce sont également les invalides, que l'on va qualifier en 1975 de *handicapés* : eux aussi, leur aptitude au travail est évaluée et quand on est au-delà de 80% d'incapacité, on devient invalide ou handicapé, donc ils ne sont pas tenus de travailler. Puis, il y a les enfants qui sont en difficulté dans leur famille ou qui n'ont pas de filiation établie. Tous ces gens-là représentent l'aide sociale, droit qui est complété par ce qu'on appelle de l'action sociale.

Par conséquent, la totalité de la population est assurée par des systèmes légaux, par des Services Publics. Bien sûr, la charité existe toujours, le don, disons la solidarité comme compassion ou comme abnégation existe toujours mais elle est extrêmement marginale. C'est la solidarité mutualité et la solidarité-interdépendance qui se sont imposées.

Ensuite, c'est au milieu des années 70 que cet équilibre se fragilise. S'opèrent une transformation, une recomposition dont nous ne sommes pas encore sortis, et qui vont remettre en cause la domination de la solidarité telle qu'elle était organisée, c'est à dire la solidarité-interdépendance et mutualité.

Pour situer le cadre, il y a une crise générale de tous les systèmes de protection sociale et notamment français. Ces systèmes, que j'appelle d'*assurance sociale*, sont fondés sur l'activité salariale ou l'activité professionnelle, qu'on appelle aussi les systèmes socio-professionnels. Pour résumer dans le système tel qu'il existait : dès qu'on est actif, on a une protection mais ces systèmes vont se dégrader, pourquoi ?

Le premier signal viendra des personnes potentiellement actives mais qui ne peuvent pas l'être. De là, naîtra le Revenu Minimum d'Insertion. Il y a la montée en puissance d'un

chômage qu'on appelle *structurel*, c'est-à-dire une partie des gens qui ne sont pas réintégrables ou réintégrés dans le marché du travail. Puis une autre, composée de personnes, notamment des jeunes qui ne sont pas intégrés de fait.

Ces populations, évidemment, tel que le système est organisé, ne peuvent être protégées via l'activité puisqu'elles sont inactives et n'entrent pas dans le cadre de l'aide sociale parce qu'elles ne sont ni âgées, ni invalides ou handicapées.

Ceci dit, en Grande-Bretagne, le gouvernement Cameron essaie de mettre maintenant la pression sur les handicapés en les obligeant à travailler. On l'a fait un peu en France, en dérivant les chômeurs vers le handicap, on les a qualifiés "d'handicapés", une solution pour dégraisser une masse importante de gens qui ne rentrent ni d'un côté, ni de l'autre.

Puis la réponse en France va être le RMI. Mais au lieu de se réduire, il s'est, disons, pour le moins, maintenu. Donc, cette espèce de contingent intermédiaire de populations qui ne sont pas "casables" dans la protection sociale antérieure est resté.

S'est ajouté un autre phénomène, le dérèglement du marché du travail du point de vue des statuts professionnels, ce qu'on appelle de façon un petit peu abusive, les emplois atypiques, les CDD... C'est aussi l'apparition d'activités indépendantes qui sont de fausses activités indépendantes, autrement dit des activités subordonnées, maquillées en activités indépendantes.

Donc le statut du salarié en CDI à plein temps, qui était au fond, le socle du système, va se désagréger, du fait des recompositions assez importantes d'une partie du marché du travail. Et naturellement, c'est une partie des populations les plus fragiles qui pâtissent de ces situations. Les plus installés dans le marché du travail n'ont pas trop de problèmes. Mais tout une frange de la population qui pourrait être active, et qui l'est plus ou moins, ne parvient pas à vivre de son activité, c'est ce que Castel appelait le *précariat*, le travail précaire. Il y a une sorte de

dégradation des statuts d'emploi et la protection sociale étant organisée sur les statuts d'emploi, naturellement ça va poser problème.

Et troisième point, lié bien-sûr à l'emploi mais aussi à des phénomènes sociaux plus complexes. Des processus de vulnérabilité plus difficiles à percevoir vont se mettre en place : des populations en difficultés psychologiques, connaissent des échecs, des ruptures, avec d'éventuels comportements addictifs, manifestent des formes de désadaptation.

Pour une part, les difficultés d'avoir un statut social par l'emploi doivent jouer, mais d'un autre côté - et c'est la rançon du succès de la démocratie - une certaine promotion de l'*individu libre*, va se traduire par une fragilisation de ceux qui n'ont pas les moyens de l'être.

Parce qu'être libre suppose souvent beaucoup de ressources. Il faut vraiment être très astucieux pour mener sa vie, faire son projet, avoir des objectifs, les atteindre, c'est très exigeant. Le niveau de capacité requise pour vivre dans nos sociétés s'est élevé considérablement par rapport aux sociétés antérieures. D'ailleurs c'est bien pour ça qu'il y a l'empowerment.

Des transformations globales s'opèrent avec quelles conséquences sur la protection sociale ? Tout d'abord un affaiblissement des capacités de protection de la solidarité-interdépendance ou mutualité, c'est-à-dire de la solidarité juridicisée, obligatoire, légale, qui commence à voir ses fondements vaciller. Ensuite du côté de l'aide sociale, qui d'ailleurs va être réformée et complétée progressivement, apparaissent des nouvelles formes de prise en charge autour des logiques *insertion*, *inclusion*, qui sont de nouvelles approches logiques. L'idée n'est plus simplement de délivrer une prestation mais plus ambitieusement d'inciter les gens à revenir à la norme, à la normale. C'est plus difficile, et puis en même temps probablement nécessaire.

Le système de protection sociale se dégrade, s'affaiblit. Il y a une sorte de départs problématiques :

des assurances sociales, de la Sécurité Sociale, vers l'assistance. C'est-à-dire qu'on fabrique des dispositifs assistanciers : le RMI, la CMU, dispositifs qui tentent de boucler le système. Ce que pompeusement on appelle des formes de prestations de solidarité nationale. À la Sécurité Sociale, on les appelle les prestations non-contributives de sécurité sociale car les gens ne contribuent pas. C'est une logique assistancielle qui s'introduit dans la protection sociale.

◦ Pour ceux qui en ont les capacités, on voit ressurgir, dans les solidarités structurées collectivement, le niveau synallagmatique. Ceux qui ont les moyens, sont incités à prendre des contrats d'assurance, d'assurance vie, d'assurance retraite afin de prévenir, entre autres la dépendance. On essaye ainsi de compenser la faiblesse du système légal obligatoire par des systèmes complémentaires facultatifs.

◦ Pour les autres, les assistances se cherchent dans des formes nouvelles qui font ressurgir la solidarité compassionnelle, le souci des autres. Un des moteurs est les Restos du Cœur.

En conséquence, ces phénomènes montrent le retour de mécanismes sur le devant de la scène : la solidarité facultative fondée sur la capacité contributive de ceux qui y rentrent, les assurances ou mutuelles de marché ; puis une solidarité compassionnelle vers des personnes qui n'ont pas de ressources, et qui consiste à fonder les politiques sur le fait qu'il ne faut pas laisser les gens au bord du chemin.

Maintenant je vais aborder la question de la reconstruction des solidarités.

D'abord je vais me situer dans une forme d'idéal car je ne suis pas devin, je ne sais pas ce qui va se produire. Je pense qu'il faut

évidemment, impérativement, maintenir les solidarités-interdépendance, c'est-à-dire les systèmes légaux, ne jamais consentir à ce qu'ils ne se dégradent trop, voire même à ce qu'il se réduisent à plus rien, donc il faut garder la Sécurité Sociale, en maintenant le principe synallagmatique, certes déséquilibré, mais contributif d'échanges. Aucun système ne tient durablement si les uns payent pour ne rien obtenir et d'autres ne payent pas pour obtenir quelque chose.

Tous les systèmes, dans lesquels ce principe s'applique, s'essoufflent au détriment de ceux qui ne payent pas et que l'on veut aider. La lutte sociale va amoindrir les ressources de ces systèmes ; soit parce que les gens vont faire pression pour moins payer, soit parce qu'ils vont fuir le système vers l'étranger pour masquer leurs ressources et donc ne payeront pas.

Il est donc important pour la Sécurité Sociale de maintenir une dimension commutative, c'est-à-dire un certain rapport entre les coûts et les avantages, et naturellement maintenir une dimension redistributive, c'est-à-dire que certains en retirent plus qu'ils n'y apportent, c'est le principe de base mais il y a toujours un équilibre entre les deux.

La Sécurité Sociale s'est construite sur le modèle de l'emploi industriel, à temps plein et en CDI. C'est un modèle qui s'effrite et elle doit repenser les statuts professionnels. La vraie piste d'avenir, c'est de s'interroger sur la protection des gens qui sont dans des situations précaires, chaotiques, qui enchaînent les emplois puis des périodes d'inactivité. Ainsi apparaissent des propositions comme les "comptes personnels" : de formation, de pénibilité...Ce sont des tentatives pour créer des droits qui sont attachés aux personnes et pas à l'emploi qu'ils occupent.

Naturellement, le deuxième élément est un système de protection sociale, rattaché au statut professionnel, qui pose la question de la mise en activité de la population donc du développement de l'emploi, de la formation.

En premier lieu, c'est de passer du statut d'emploi au statut de la personne. En second, c'est de transformer la Sécurité Sociale pour une part en un dispositif où on essaye d'investir sur les gens, en leur donnant les ressources qui leur sont nécessaires. Cet investissement social commence dès la garderie, dès l'école maternelle, parce que c'est là que se jouera la solidarité collective. Mais là c'est une solidarité qui consiste à fabriquer des *acteurs* sociaux, des gens qui comprennent le monde dans lequel ils vivent, naturellement avec ses aspects, ses problématiques, mais qui essayent de se situer positivement avec les autres.

En second lieu, la solidarité de proximité ressurgit sous une forme un peu compassionnelle. L'enjeu, est de retrouver des espaces où cette solidarité dans sa dimension purement compassionnelle et individualisée passe à un niveau de construction collective des problèmes. C'est-à-dire que les individus sont victimes de processus qui ne sont pas uniquement liés à eux, mais à des processus globaux. Comment peut-on dans ces espaces agir sur ces processus ? La plupart du temps cela oblige à nommer les interdépendances. Ainsi, dans tous les territoires le succès des uns se paye de l'échec des autres.

L'attractivité d'une ville peut engendrer l'exclusion de ceux qui ne peuvent plus payer parce que par exemple les loyers augmentent. C'est comme s'il existait un système où ceux qui créent l'attractivité de la ville, qui créent les immeubles, pensent que : "C'est le CCAS ou des associations qui s'occuperont ensuite des malheureux qui vont être expulsés." Cela ne peut pas fonctionner ainsi.

Tout un travail à faire dans notre pays. Il y a déjà eu des débats sur la décentralisation, mais les avancées sont minimes. Alors, il faut repenser ce qu'on appelle le *développement local*, c'est-à-dire une conception intégrée d'un espace dans lequel il y a interdépendance entre les phénomènes et entre les acteurs.

Nous avons un héritage de division fonctionnelle des tâches où certains assument les conséquences des décisions prises par d'autres, sans que ceux qui prennent les décisions n'aient à se préoccuper des conséquences. Donc, il y aurait à imaginer une façon de repenser les solidarités-interdépendance, car nous ne sommes plus sur le terrain de la compassion, nous sommes sur un terrain objectif.

Auparavant, c'étaient des lieux où l'argent engendré par l'Etat central tombait et était réparti. L'élu qui arrivait à accrocher ces crédits mettait en place une ZUP une ZAC, une piscine...Et puis avec tous ces aménagements, il avait toutes les chances d'être ré-élu.

Maintenant c'est fini, l'Etat n'a plus à distribuer d'argent, d'ailleurs il n'en a plus. La question est donc sur un premier niveau : Comment pouvons-nous devenir collectivement efficaces en mobilisant les forces sociales et en prenant en compte les interdépendances qui nous relient ?

Je reviens à la citoyenneté dans un deuxième niveau de cette réflexion. Elle ne se réduit pas à juxtaposer des intérêts individuels, ni à prendre dans la population des inspirations individuelles plus ou moins formalisées qui n'ont strictement aucun sens, quand on les met les unes à côtés des autres. Sinon, on reste perplexe, on ne sait pas ce qu'il faut faire. Un peu comme dans les émissions de télévision, vous faites intervenir tout le monde et quand l'émission est terminée, la question s'est compliquée beaucoup plus qu'elle ne l'était au départ, puisque tout le monde a dit tout et n'importe quoi.

Être solidaire collectivement et pouvoir agir collectivement c'est monter en généralité, c'est-à-dire essayer d'articuler le subjectif et puis l'objectif qui là prend un nom : le bien commun, l'intérêt général.

Comment prendre conscience collectivement de notre intérêt commun, qui ne se réduit pas à la somme de nos intérêts

individuels ? C'est pourquoi je pense, en pesant mes mots, que l'action sociale, s'aventurerait dans une impasse si elle s'engageait dans une économie des services.

Finalement la solidarité qu'est-ce c'est ? C'est construire une vision. Maurice Hauriou a développé la théorie des institutions qu'il a appelé le *projet*. Dans une association, dans une administration ou dans l'Etat en général, il y a un projet en quelque sorte, qui n'est pas écrit, plus ou moins implicite, mais il y a un projet. Il y a une raison pour laquelle nous vivons ensemble et il y a éventuellement quelque chose que nous voulons faire ensemble.

Cette dimension du *projet* se fait par dépassement des subjectivités et par capacité à faire que celles-ci se coordonnent, s'organisent, entrent en résonance les unes avec les autres, pour construire quelque chose qu'on appelle le bien commun. Qui ne se réduit plus à ce que chacun voulait, mais en même temps qui y correspond, parce que ça le dépasse.

C'est le propre même d'une institution : ce n'est qu'une machine à créer un espace objectif pour des sujets, à faire ce va et vient constant entre les sujets et l'objectivité du monde dans lequel nous vivons. Les espaces locaux de proximité, où s'exprimerait la citoyenneté, sont un peu à reconquérir avec, premièrement : essayer de trouver des lieux où les interdépendances se nomment et s'appréhendent comme telles. Et deuxièmement, si on veut mobiliser la population, le faire dans une dimension où les aspirations subjectives peuvent aboutir à construire du projet commun.



**Marion CARREL**

Maîtresse de conférences en sociologie Université Lyon 3

*Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires : freins et leviers.*



C'est toujours un plaisir de présenter mes travaux et en plus, ça me fait une occasion de rencontrer Robert Lafore. Je fais justement une transition avec tout ce qu'il a présenté pour insister sur la question de l'assistance.

Je fais partie d'un groupe de chercheurs, d'acteurs et aussi de militants, qui estiment que la "participation" peut être un moyen de revaloriser le service public, de renforcer, de retrouver les moyens de défendre cette solidarité/interdépendance qui était la fin du propos de Robert Lafore.

Qu'est-ce qui pose problème, dans les politiques d'assistance, du point de vue de la citoyenneté ? C'est que la personne qui reçoit ne donne rien, ne contribue pas. C'est un système de protection sociale qu'on appelle libéral, dans lequel, les personnes qui donnent se demandent de plus en plus "pourquoi donner ? " puisque les autres ne contribuent pas. Nous sommes dans un système assez dangereux en termes de citoyenneté.

En introduction je dirais que derrière "participation", comme derrière "solidarité", il y a des projets politiques différents, des démarches différentes. Il peut bien sûr y avoir des formes de retrait du service public, de repli sur l'assistance s'il faut le dire comme ça de : "do it yourself". L'objectif est que les gens s'occupent eux-mêmes de leur participation ou de leurs problèmes. Evidemment, dans la "participation" on peut avoir tout ce champ-là, moi c'est d'autres choses dont je vais parler, même si je vais garder en tête tout ce risque-là.

Dans mon propos introductif toujours, vous dire que citoyenneté et pauvreté, historiquement c'était antinomique, c'est bien de s'en rappeler.

Sans faire tout l'historique, repartons de la question du suffrage censitaire : le *Cens*. N'étaient citoyens, donc n'avaient le droit vote, que ceux qui avaient un minimum d'argent, de possessions, donc qui payaient le Cens, qui payaient l'impôt. Ils étaient considérés comme citoyens donc ils pouvaient voter.

Aujourd'hui, le système n'est plus dans un suffrage censitaire mais dans un suffrage universel direct.

Des chercheurs ont expliqué en quoi cette question de la difficulté de reconnaître chez les pauvres leur citoyenneté, perdure. Daniel Gaxie a bien parlé d'un cens caché dans nos démocraties actuelles, la démocratie représentative, un cens caché. Effectivement, nos élus, sont en majorité des gens diplômés, avec un certain niveau de capitaux, de culture, de relations sociales, etc.

Dans la démocratie participative dont je voudrais vous parler, ce risque existe toujours. En effet, un écrémage des gens qui vont parler, s'exprimer, pouvoir peser sur les décisions, pouvoir construire cet intérêt général, persiste. Donc, on a encore un souci avec le fait de considérer les plus pauvres comme des citoyens. Numa Murard, sociologue, dans un rapport des années 80 intitulé "Pauvres et citoyens, faites vos preuves.", disait que lorsqu'on est pauvre, on doit toujours faire preuve de sa citoyenneté, parce qu'on s'exprime mal, qu'on n'a pas les codes, qu'on a du mal à parler en public. On n'est pas facilement considéré comme citoyen lorsque l'on est pauvre.

Il faut se poser aussi la question de quel est l'objectif ou qui a intérêt à ce que tout le monde et en particulier les plus pauvres s'expriment. On a fêté les 10 ans des émeutes en banlieue. Je fais partie de ceux qui préfèrent parler de révolte plutôt que d'émeute, parce que ça avait probablement un vrai sens politique fort, même si ça paraît complètement "sauvage" de brûler des voitures. Mais finalement si les pauvres s'organisent, s'ils se font entendre, s'ils prennent leur citoyenneté en main qu'est-ce que ça va dire sur le système de distribution, de redistribution, d'inégalités ? N'a-t-on pas intérêt à ce qu'ils restent un petit peu silencieux ?

J'ai travaillé sur la participation des habitants à partir de la politique de la ville dans un quartier à Grenoble. J'ai regardé

comment fonctionnait cette question de la participation puisque c'est un leitmotiv dans la politique de la ville depuis trente ans, faire participer, participer... Et puis dans la deuxième partie de mon travail, j'ai pu observer, accompagner des gens que j'appelle des *artisans de la participation* : des professionnels, des militants de la participation qui interviennent temporairement dans les villes, les services publics, les quartiers, pour construire, pour *co-construire* la participation avec les habitants. Leur point de départ est qu'il faut que les personnes en situation de pauvreté, les jeunes des quartiers populaires... et des professionnels, en particulier ceux qui sont en contact direct dans leur travail - fassent ensemble, construisent ensemble.

L'enquête portait sur ce qui fonctionne ou pas dans le quartier, le service public, avec l'idée d'une transformation sociale, d'une participation. Celles-ci vont accompagner une remise en cause des services publics pour les améliorer, les ancrer d'avantages dans les réalités, portées par les populations.

J'ai observé le travail tout d'abord Bertrand Schwartz auteur de *Moderniser sans exclure*, qui a travaillé avec des outils vidéo, sur la construction d'une parole croisée, d'un débat local dans une entreprise, ou dans un quartier et du théâtre forum avec ATD Quart Monde (mouvement de lutte contre la pauvreté). Une branche d'ATD Quart Monde qui s'appelle "co-formation par le croisement des savoirs et des pratiques" porte l'idée que professionnels, personnes pauvres et éventuellement chercheurs puissent croiser leurs points de vue et leurs savoirs, pour aboutir à de l'émancipation, à de l'amélioration du service public, à une recherche moins surplombante. Ensuite, une méthode montée par Suzanne Rosenberg sur la qualification mutuelle entre professionnels et habitants. Puis, l'*Université des Citoyens* à Marseille, *Arpenteurs* qui animent des actions autour de l'urbanisme et la participation citoyenne, l'empowerment, des organisations communautaires du développement social, de

l'éducation populaire. Ce sont des pratiques qui cherchent à mettre en place ce type de participation.

Je vais développer mon propos en trois points : d'abord les raisons d'espérer ou les raisons pour lesquelles c'est intéressant d'avancer sur la gestion de la participation, parce qu'en France on a du retard sur ces questions. Puis, les écueils ou comment ça ne marche pas. Qu'est-ce que produit la participation mal organisée ou alors organisée sous le terme que moi j'appelle "injonction participative" qui produisent des effets assez terribles sur la société, parce que contre-productifs parfois. Ensuite, les cinq conditions de la réussite de la participation.

I - Les raisons d'espérer ou pourquoi faire de la participation ? Je m'appuie sur mes travaux et sur ceux de Loïc Blondiaux sur la démocratie participative d'associatifs pour développer quatre arguments.

- La question de l'impossible argument d'autorité. Il pèse de moins en moins dans nos sociétés parce qu'il y a un accroissement du savoir partout, mais aussi les exigences des gens sur ce que font les experts, les professionnels, les élus, augmentent.

Je parle souvent au sujet de la pauvreté de la *double dépossession*. La dépossession citoyenne, fait que quand on est pauvre, on a du mal à être reconnu comme citoyen et comme sachant, quelqu'un qui a des savoirs à apporter à la société. C'est vraiment une double dépossession très forte qui ne concerne pas que les gens les plus pauvres mais aussi ceux qui n'ont pas une position d'expert. Donc, dans les sachants ou dans la démocratie participative, un mouvement de fond, certes minime, exagéré peut-être, fait en sorte qu'à la fois la science et l'administration, ne puissent plus être pensées selon les termes positivistes traditionnels. La science toute puissante va savoir quoi faire sur les questions nucléaires par exemple, mais pas sur les questions de pauvreté, ni sur celles complexes de société.

L'administration et les pouvoirs publics ont cru qu'ils pouvaient tout réguler pendant les Trente Glorieuses alors que le système aujourd'hui s'effrite.

Il y a une tendance qui amène les professionnels mais aussi notre société à prendre conscience que l'on ne peut plus imposer les choses comme avant. Il y a effectivement des gens qui s'organisent de manière autonome, ou à côté, ou contre l'institution, et d'autres qui ne se reconnaissent même pas dans la communauté qu'elle soit locale, française ou autre.

Comme l'a développé Jürgen Habermas, philosophe allemand, c'est une évolution sur des siècles. La légitimité des décisions, dans nos démocraties, repose moins sur le charisme et le talent du chef mais beaucoup plus sur la manière dont les décisions sont construites, concertées. Je dirais une exigence démocratique un peu partout qui transparait dans nos professions, dans nos collectivités locales.

- La participation améliorerait la qualité des décisions que l'on prend.

C'est toute la question du savoir, du savoir d'usage, d'expertise, celui que les personnes ont, du fait qu'elles utilisent, connaissent la compagnie de bus, le quartier dans lequel elles vivent... John Dewey, philosophe américain, utilise la métaphore du cordonnier : le cordonnier sait comment réparer la chaussure, mais il ne sait pas où elle fait mal. C'est la personne qui porte la chaussure qui va pouvoir le dire. Cette question se pose également dans tous les domaines. Les recherches montrent en quoi le savoir des personnes est utile à l'accroissement des connaissances. Par exemple, sur la question du sida, une chercheuse a bien montré que les médecins ont pu progresser dans la recherche de traitements grâce au savoir que les malades avaient de la maladie et de leurs traitements. Pour une administration efficace, le point de vue des personnes qui

l'utilisent est indispensable. La manière dont on s'y prend est encore autre chose.

- La question de la transparence, de la circulation des informations et du contre-pouvoir.

Le contre-pouvoir est vu comme quelque chose pouvant être dangereux dans nos sociétés. Cependant, il fait partie intégrante de la démocratie. En effet sans opposition il n'y a pas de démocratie. A ce sujet, j'aime bien rappeler les travaux de Pierre Rosanvallon, historien et sociologue, qui a écrit un livre intitulé *La contre-démocratie*. Il ne s'agit pas de parler de gens qui seraient hostiles à la démocratie, mais du besoin de contre-pouvoir dans nos démocraties.

D'ailleurs, quand les révolutionnaires en 1789 commencent à créer les structures de la démocratie, ils créent tout de suite des structures comme La Cour des Comptes chargée de contrôler la manière dont l'argent public est utilisé par les élus. Ces mécanismes de contre-pouvoir, de contre-démocratie sont la vigilance citoyenne, le fait de pouvoir interpellier. Ça fonctionne assez bien dans des périodes d'élection, il y a du débat, de l'interpellation. Mais que se passe-t-il entre deux élections, quels mécanismes d'interpellation subsistent aux plans nationaux, régionaux et locaux ? La participation peut aider à travailler et à pousser davantage à la transparence et au débat.

- La transformation de la violence en conflit démocratique.

Dans notre société, une partie des gens se sentent à part, en colère. Et l'assistance qui se développe donne l'impression que les riches payent pour les pauvres, c'est un problème. La participation, lorsqu'elle est vraiment pensée et organisée autour de la question de l'empowerment permet de développer le pouvoir d'agir des personnes sur leur environnement et sur les institutions. C'est aussi très proche de l'éducation populaire, du développement social communautaire. Des penseurs tel Paulo

Freire pour l'alphabétisation, Joseph Wresinski pour ATD Quart Monde ont réfléchi ces transformations. Hannah Arendt a travaillé sur les régimes totalitaires, comme le stalinisme, le nazisme, pour comprendre comment ces sociétés en sont arrivées à cette violence brute où il n'y a plus de conflit, de possibilité de débattre sur le juste, l'injuste, le bien, le mal.

Or, ce qui est intéressant dans les démarches participatives, lorsqu'elles sont bien conçues, c'est qu'elles permettent d'avoir un processus de *publicisation* des problèmes sociaux. John Dewey explique que certains problèmes sont ignorés, invisibles. Du reste les associations et les chercheurs qui travaillent sur la notion de pauvreté utilisent beaucoup cette notion de "invisible", "ignoré". Les gens sont invisibles, leur parole est invisible, en termes d'ignorée. Par exemple, les violences au guichet d'un CCAS, entre un fraudeur et un contrôleur de bus... sont des questions ignorées, dans le sens où elles sont incompréhensibles, et donc personne n'est capable d'agir dessus parce qu'elles ne sont pas comprises.

La participation permet de trouver les moyens de faire une enquête sur ces phénomènes dans l'espoir de les publiciser, de transformer ces problèmes sociaux en des problèmes publics sur lesquels il va être possible d'agir dans les pouvoirs et les services publics, les collectifs associatifs et pour les personnes. Il est question de pouvoir prendre la parole, de mettre en récit, de s'exprimer, de communiquer et d'ouvrir les espaces publics. Et ceci transforme le repli communautaire. Le "communautarisme civique" c'est-à-dire que la vie dans les groupes, dans les communautés fonctionne bien mais il est important que les relations, les échanges puissent se croiser, favorisant la communication, le débat.

Nous parlons ici de la question de l'émancipation des personnes pauvres, mais aussi de retrouver un sens du travail pour certains professionnels, pour qui le travail est devenu compliqué,

difficile face aux exigences et éventuellement à la violence des personnes.

II - Les écueils. La notion de participation est fondamentale. J'ai dégagé quatre conceptions de la participation.

#### A- Les difficultés à participer.

Tout d'abord, l'injonction participative est assez importante, notamment dans la politique de la ville. Une action particulière et forte doit être engagée auprès des personnes les plus éloignées de la vie publique car elles ne sont pas vues comme de vrais citoyens, elles ont un peu un handicap de citoyenneté. Il faut les former.

Par ailleurs on estime que la démocratie représentative fonctionne bien, que nos institutions sont les meilleures ou les moins pires et que, globalement, dans cette histoire de participation, il ne faut pas questionner trop, même il ne faut pas du tout questionner les pratiques institutionnelles. Donc dans cette démarche d'injonction participative, l'essentiel, l'entière responsabilité du problème démocratique repose sur des gens qui ne sont pas adaptés, qu'il va falloir former, rendre citoyens. Cela sans ouvrir aucune porte sur leur capacité ou leur rôle critique, parce que la citoyenneté ce n'est pas seulement être civil et gentil, c'est aussi ne pas être d'accord, interpellé, poser des questions, faire une enquête.

Serait un bon citoyen quelqu'un qui comprend toute la complexité de la chose publique, qui va pouvoir parler le langage du technicien, comprendre les codes de communication. Mais les dispositifs participatifs se réduisent à de l'information descendante, des formations uniquement à destination des habitants et non des co-formations ou des formations croisées, qui permettraient aussi de former les élus et les professionnels.

Cette injonction participative est héritée en partie de notre histoire. En France, on a d'abord une crainte forte des corps intermédiaires. Ainsi dans la participation on va essayer de contourner les associations revendicatives. On préfère avoir un citoyen, isolé, lambda, pauvre pourquoi pas. Et puis essayer de faire en sorte qu'il soit plus citoyen. Donc on écarte le conflit, et on écarte toute remise en cause du fonctionnement institutionnel.

Il y a aussi une tradition de non construction de l'intérêt général. Par rapport à certains pays nordiques, l'intérêt général chez nous est plutôt vu comme substantiel, disent les spécialistes. C'est-à-dire, qu'il est incarné par le responsable, qu'il soit élu, ou responsable de service public. Cette personne ou cette institution incarne l'intérêt général, donc pas question d'en discuter.

Dans les pays nordiques l'intérêt général est construit. Concrètement, un élu va, sans problème, pouvoir dire : "Sur telle question, je ne sais pas quoi faire". C'est rare en France. Mais c'est aussi de notre faute, car on attend de nos élus, de nos chefs qu'ils nous *disent* quoi faire, qu'ils *sachent*. C'est tout un fonctionnement social compliqué dans lequel on est empêtré, où l'on attend de nos chefs et de nos élus qu'ils nous disent quel est l'intérêt général. On n'ose pas dire, on y contribue nous aussi. On a du mal à imaginer l'intérêt général comme un processus construit dans du conflit, dans du débat et puis après on tranche. Évidemment, il ne s'agit pas de renverser la démocratie représentative, qui est indispensable. Il s'agit de conserver les institutions, une politique sociale, nos élus. Que produit l'injonction participative ? Des choses dramatiques, terribles. Je prends l'exemple de la réunion publique ratée : horaires inadaptés, pas d'ordre du jour précis, une animation catastrophique... mais ce n'est pas fait exprès. Souvent c'est l'institution elle-même qui anime, donc il n'y a pas de tiers garant, il n'y a pas de personne extérieure pour animer, rebondir

et puis surtout, il y a une tendance à ce que la parole "autorisée", "officielle" occupe 80% du temps suivie d'un débat non organisé. Quand on dit aux habitants, surtout des quartiers populaires : "Venez donner votre avis, venez participer", ils viennent en masse. Mais quand ils se rendent compte que ce qu'ils ont à dire "ça n'est pas le moment, ça n'est pas le sujet, "vous vous exprimez mal", ils s'énervent, ils claquent la porte, voire, ils ont des propos durs, nous accusant, accusant les gens de tromperie.

Quelles en sont les conséquences ? Je suis allée revoir des habitants qui avaient préparé ces réunions et des professionnels qui les avaient animées et tous étaient choqués par ces situations. Les stéréotypes des uns envers les autres sont donc renforcés. Les habitants disent : "Vous voyez ça ne sert à rien qu'on se déplace, on nous dit de venir participer mais ce qu'on dit tout le monde s'en fout", "Ça ne sert à rien d'aller aux réunions, d'aller voter, d'avoir confiance dans le service public".

En face les personnels et les élus, enfin, pour une partie parce qu'ils ne sont pas tous comme ça, ils disent : "Vous voyez ça ne sert à rien, on perd un temps avec ces consultations... On organise des réunions, on les fait venir, on met des millions sur la table pour rénover leur quartier et regardez comment ils nous remercient. Ils ne sont pas capables de se mettre au niveau de l'intérêt général ces gens-là".

Dans ces conditions de perte de temps, d'énergie, d'incompréhension et d'agressivité, ça ne sert plus à rien d'aller chercher la participation des habitants. Voilà la situation dramatique dans laquelle on est souvent sur les questions de participation. Cette participation non organisée, non cadrée, est surtout ciblée sur la qualité d'expression et de savoir des participants, qui sont déjà de "bons citoyens" donc qui sont à l'aise dans ce genre de réunion.

Puis, la question du travail social et de la difficulté d'évoluer sur le travail social collectif. Avec Suzanne Rosenberg nous avons interviewé vingt-deux travailleurs sociaux qui étaient passés, soit par de la co-formation, soit par de la qualification mutuelle, soit par du théâtre forum. Ils avaient donc eu une formation un peu conscientisante. Après, la plupart de ces personnes disaient : "je fais du travail collectif". Ils faisaient un travail collectif qui était plutôt centré sur le renforcement de l'autonomie, sur la capacité des personnes à aller mieux. Donc le collectif comme un lieu où les habitants peuvent être en solidarité. Certains ressentaient un bien être professionnel parce qu'ils avaient une meilleure compréhension des situations. Seulement cinq personnes sur les vingt-deux étaient dans une posture plus radicale, plus transformatrice où ce travail collectif servait aussi à faire remonter les dysfonctionnements d'ordre organisationnel, collectif, politique, ou voire même, d'interpeller les services sur les questions de logement ou autres. Bref, que cette "participation" ou ce "travail social collectif" soit un moteur de transformation et d'interpellation des pouvoirs publics.

Ensuite, beaucoup de choses sont de l'ordre du silence ou de l'invisibilité des plus pauvres, des exclus, comme on les appelle. Un essoufflement de l'organisation des classes populaires, des partis politiques, des syndicats ou des associations de locataires. Ces organisations existent toujours mais moins présentes qu'il y a trente ans, alors qu'elles sont des interlocutrices identifiées et mobilisables pour les pouvoirs publics. Donc persiste un problème de représentation des personnes. Des comités d'usagers ou des collectifs permettent-ils de pallier cet essoufflement de la représentation des personnes ? Je ne sais pas.

La complexité du système de gouvernance, avec toutes les échelles qu'il comprend font qu'ouvrir la porte de la réflexion sur la gouvernance, les politiques publiques, les services publics

avec des habitants va être compliqué. Mais par ailleurs, en partant du point de vue de la colère d'une personne isolée, va-t-on réussir à remonter cette complexité de la gouvernance ? Là aussi ce n'est pas évident...

Enfin, et ce sera mon dernier point. Comment faire sur ces questions participatives ? Nombre de professionnels, d'élus aimeraient être interpellés par des citoyens organisés, collectifs, afin d'avoir des interlocuteurs avec qui avancer sur ces questions de défense du service public, de création des solidarités. Ils souscrivent à ces idées mais regrettent que cela soit si difficile, que les habitants soient trop isolés, trop pauvres... Ils préféreraient que ces populations soient déjà au niveau de l'intérêt général car c'est difficile de travailler à partir de problèmes, de colères... Et puis en face, il y a une forte demande de participation, qui ne se voit pas forcément, parce qu'elle ne rencontre pas l'offre malheureusement.

Aujourd'hui existe une offre participative assez forte : les conseils citoyens, de quartiers, de vie sociale... offres initiées par la loi de concertation. La volonté des habitants et des associatifs à être réellement en position de co-construction, de participation aux décisions n'est pas forcément là, et donc chacun attend sur sa rive que le fossé démocratique cesse de se creuser.

## B- La participation constructive

En réaction à l'injonction participative a émergé la participation construite. C'est une construction selon laquelle, effectivement, les personnes les plus éloignées de la parole publique ont besoin de temps, d'espaces et de lieux particuliers, où construire une parole collective, où croiser cette parole avec celle des experts. Ces lieux, ces espaces sont pensés, vus, comme des moyens de lutter contre la dépossession citoyenne. C'est une posture de démocratie délibérative, participative, où l'on estime que l'activité de débattre sur les bonnes décisions doit être une

activité le plus possible débattue, partagée avec le plus grand nombre et non restreinte à certains responsables. Dans cette conception de la participation, il y a deux grandes voies qui peuvent se distinguer.

Tout d'abord, la question du Community Organizing, ou organisation communautaire de la lutte sociale. C'est une forme d'empowerment mais un peu radicale. En France on peut dire que sous certains aspects, les campagnes menées par certaines organisations, sont des formes d'organisations communautaires. C'est-à-dire, des gens se mobilisent, s'organisent pour porter une cause et leur nombre va peser sur les pouvoirs publics. Ça c'est le genre de forme traditionnelle de l'empowerment, on prend le pouvoir quand on se mobilise nombreux sur une cause. Dans l'agglomération grenobloise, où le Community organizing est développé, des organisateurs, travailleurs sociaux particuliers, vont accompagner petit à petit les populations afin qu'elles expriment et croisent leurs colères pour porter des campagnes de revendications. C'est une forme de travail social très peu développé. Être aussi du côté des habitants, n'est pas forcément être contre l'institution. Pour aller vers la négociation avec les instances publiques et ensuite obtenir des améliorations il est nécessaire de pouvoir faire ce chemin avec les habitants, les aider à s'organiser collectivement, afin qu'ils prennent un certain pouvoir sur leurs questions. Par exemple, un bailleur social qui ne fait pas le travail de réparation des ascenseurs et qui pourtant augmente ses charges locatives, ça peut durer vingt ans, si l'amicale des locataires ne s'en empare pas, si les habitants se laissent faire.

Comment le travail social peut-il agir ? Dans certains pays cette notion d'être avec les habitants, de construire avec eux des campagnes, des actions fait partie du travail. On est payé par sa collectivité locale pour organiser la population. En France ça n'est pas du tout le cas, donc ça me questionne.

Puis l'empowerment qui se caractérise par la participation, la délibération, l'ouverture du débat public, notamment avec les plus éloignés de la parole publique. Par exemple, une responsable de CCAS avait fait appel à un groupe de qualification mutuelle animé par Suzanne Rosenberg, sur la question de l'opacité du circuit des demandes de logement social, sur le fait que les demandeurs de logements sociaux n'étaient pas organisés collectivement et sur la violence au guichet. Le point de départ était des demandeurs de logement, très en colère, remontés contre le CCAS. Le travail de qualification mutuelle entre les agents de la structure et les personnes de l'association de locataires a fait ressortir qu'il n'existait aucun document écrit expliquant la procédure d'attribution de logement et que les personnes déposant un dossier ne pouvaient jamais savoir où elles en étaient. Il y avait des incompréhensions dans des choses très opaques qui n'étaient pas seulement du fait des agents du CCAS : des villes construisent des logements sociaux pour d'autres villes, il existe des critères d'attribution. Les agents ont pris conscience de la violence liée à la non-information pendant des mois voire des années de l'avancement des dossiers.

Cette prise de conscience mutuelle a produit des changements organisationnels au sein de la collectivité, de l'interpellation au niveau de l'agglomération sur la question de la construction de logements sociaux, des documents écrits en français facile pour que tout le monde puisse comprendre les droits et les devoirs de chacun, des glossaires et puis des informations sur les structures associatives et publiques...

La responsable a fait en sorte de faire discuter les professionnels avec les personnes en début ou en bout de chaîne, de susciter du débat de fond.

Cependant, dans nos sociétés complexes avec beaucoup d'habitants on ne peut pas vivre sur le fonctionnement direct de l'Antiquité où n'existait que la démocratie directe : un homme

= une voix. Il est donc très important de réfléchir à ces questions de démocratie directe pour les articuler. Mais même de manière très modeste, il est essentiel que les institutions précisent dès le départ quel va être le processus mis en place pour le traitement de la situation. Comment ce dispositif participatif va nourrir ou pas la décision. Les gens comprennent très bien, si on leur explique, qu'il y aura un lien très faible avec la décision mais que c'est comme ça. Ils entendent et n'ont pas le sentiment d'avoir été manipulés.

### III - Les propositions d'amélioration

Le Conseil National de Lutte contre les Exclusions a produit un rapport très intéressant sur la participation. Il préconise que la puissance publique ne réponde pas immédiatement point par point aux propositions mais qu'il y ait un temps de travail compris par les gens, où l'administration, les structures, réfléchissent à toutes ces propositions puis prennent des décisions.

Sur l'échelle du lien entre participation et décision existent plusieurs échelons possibles. Le plus haut étant, par exemple, la procédure de budget participatif, où on participe, on débat et à la fin les citoyens ont un droit de vote. Ça, c'est vraiment les termes les plus avancés de démocratie participative avec de la démocratie directe.

Il convient de réfléchir plus fortement pour prendre conscience de l'importance de la dimension collective et conflictuelle de la participation. Pour les personnes les plus éloignées de la parole publique, les plus pauvres, la participation ne peut pas être une activité uniquement individuelle. En effet, des individus seuls vont être confrontés, si les réunions n'ont pas été organisées d'une manière intéressante, à une parole déjà construite, ce qui va être compliqué pour eux et à la fin de la réunion, ils se sentiront toujours aussi isolés.

Le fossé peut être tellement grand que cela produit des incompréhensions, des renforcements de stéréotypes. Il est indispensable de s'appuyer, s'adosser sur des associations, des collectifs qui facilitent la participation des citoyens. ATD Quart Monde oeuvre de façon très intéressante sur ce plan-là.

Et c'est aussi une manière de laisser la place aux conflits dans nos sociétés, parce qu'on a besoin de temps et de collectifs pour se sentir capable de parler, de participer et discuter de questions de fond. La personne qui représente le groupe va dans des espaces participatifs au nom d'un collectif. Ainsi un système représentatif est mis en place.

Les processus complexes de prise de parole ont trait à un passé, à une honte de la manière dont on parle, honte de la pauvreté, peur de mal dire. C'est pourquoi les plus éloignés de la parole publique ne viennent pas en général aux réunions ou ne reviennent pas. Tout cela se travaille aussi dans des collectifs. Il faut donc inventer des moyens qui permettent d'adosser ces dispositifs participatifs à des associations, des comités de pilotage... Il semble impossible d'aller chercher des habitants lambda et aboutir à des résultats en ayant cette manière très individualisée de donner la parole aux gens.

La question de l'animation de la participation est un point central. Jacques Rancière, philosophe, explique que le postulat d'égalité entre tous, produit de l'égalité, ou, en tout cas, des processus d'émancipation. En effet, nous sommes dans une société où existent des inégalités. Nous n'avons pas tous les mêmes capacités à parler en public, à connaître les fonctionnements des institutions, à avoir des richesses, des stabilités qui permettent de se consacrer à l'intérêt général en-dehors de son cercle de connaissances. Il y a une inégalité de fait. Alors, cette inégalité, soit on l'ignore et on organise des ateliers participatifs sans la réfléchir et, dans ce cas-là on reproduit les inégalités dans ces espaces. Soit on trouve des moyens pour contrer cette inégalité dans les dispositifs

participatifs. C'est-à-dire des artéfacts d'égalité qui permettent de rétablir une sorte d'équilibre entre les personnes, dans un groupe participatif par exemple. Un animateur ne doit pas être le Maire ou le responsable de la structure, mais un tiers neutre qui arrive à croiser les paroles et qui peut amener chacun des groupes à dialoguer. Il va interdire par exemple le langage technique, incompréhensible, les sigles... On ne se rend pas compte à quel point l'utilisation de sigles empêche le dialogue, et même renforce les personnes éloignées dans leur stigmatisation, dans leur propre auto-exclusion.

L'intérêt de l'égalité, est aussi de trouver des modes d'expressions différents de l'écrit : la vidéo, le théâtre forum...pour entrelacer les questions de sociabilité et de réflexion sur l'intérêt général. On laisse place au discours d'ordre privé, au récit des personnes. Ainsi, les citoyens les plus éloignées entrent dans le débat en exprimant leurs points de vue, leurs problèmes triviaux ou leurs colères du moment. Il est préférable de partir de ce récit brut individuel pour le croiser, pour le tisser petit à petit avec des points de vue professionnels pour aboutir à un échange sur les artéfacts d'égalité, par exemple sur la question d'indemniser les personnes qui se déplacent.

Dans la qualification mutuelle, le croisement des savoirs et des pratiques, les personnes sont présentes des journées entières. Les professionnels viennent sur leur temps de travail. A l'inverse les citoyens des quartiers populaires, apportent du temps et des compétences qui devraient être indemnisés. C'est une manière de reconnaître leur expertise d'usage et leur savoir citoyen. Ils apportent du temps pour co-construire cet intérêt général.

Suzanne Rosenberg a interpellé les élus sur cette question d'indemnisation des habitants. Ils y sont opposés au prétexte d'engagement citoyen gratuit, de don de soi. Elle estime qu'il s'agit d'un travail collectif temporaire, que cette indemnisation

n'est pas un salaire mais une rétribution sous forme de bons d'achats ou d'accès gratuits à des services publics (théâtre, piscine etc.), afin de rétablir une certaine équité.

Pour finir, il convient de toujours réinterroger les dispositifs de participation des citoyens sur les questions du vivre ensemble, du service public... dans la durée.

Comment ces dispositifs participatifs, qui sont souvent temporaires, sont partagés entre les différents participants (habitants, consultants, militants...)?

Comment cette expérience très forte est-elle vécue dans ces groupes? Comment les incompréhensions, les modes de fonctionnements sont-ils partagés?

Et comment la qualification mutuelle peut infuser, se diffuser dans tous les quartiers, les services publics et dans les professions du social?

La production des comptes rendus, des manières de diffuser, de publiciser les résultats de ce qui se passe dans ces petits groupes est indispensable. En effet, beaucoup de choses très riches s'y passent et la manière de les communiquer est importante. Passer d'un petit groupe à la société locale, voire à la société nationale, est toute la question de la diffusion, du croisement des savoirs entre les uns et les autres, des supports de restitution qui ne sont pas uniquement que l'écrit.

Dans une institution il est vraiment bénéfique de se forcer, de temps en temps, à rouvrir la porte du débat avec les plus pauvres et les plus éloignés. C'est très contraignant, et cela demande justement de se poser toutes les questions que j'ai développées ici.

## *Échanges avec la salle*



1 - Je suis un militant de l'éducation populaire depuis plus de 20 ans.

Par rapport à la participation démocratique, ceux que vous appelez les "animateurs", on va dire les tenants de méthodes d'Education Populaire, les professionnels auraient peut-être un travail à faire, à comprendre qu'on ne peut pas juste répondre à une demande institutionnelle consistant à faire s'exprimer des habitants. Dès l'instant où nous répondons à ces demandes, nous devons d'une part être conscient d'avoir une place dans un dispositif et d'autre part être les garants d'une réponse politique.

Vous avez dit tout à l'heure, je vous cite "Il ne faut pas renverser la démocratie représentative", or je pense que le problème est bien là, et la résistance aussi.

Car comme disait Emmanuel-Joseph Sieyès : "La démocratie représentative en France ne sert pas à donner le pouvoir au peuple et bien au contraire, parce que si on commençait à leur donner le pouvoir ça serait une vraie démocratie

2 - Je vais vous parler des logements sociaux. J'ai 77 ans et je suis invalide. J'ai attendu six ans pour avoir un appartement social adapté, que je n'ai jamais obtenu. Je n'existe pour personne. Maintenant, sur un autre domaine, quelles sont les dispositions que la commune de La Rochelle veut engager pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite ?

3 - Je suis directrice d'une association du secteur social. Je voudrais partager une réflexion suite à l'évolution des politiques sociales que vous décriviez par rapport au service public. Quand on intervient en tant qu'association, on est financé par des subventions publiques. On assiste à un phénomène de sous-traitance et d'externalisation de ce qui

appartenait avant tout au domaine public. Je voudrais qu'on réfléchisse plus au fond dans nos débats, sur les processus, le sens, et les résultats de nos actions surtout compte tenu de la raréfaction des financements.

4 - Je travaille dans un centre social en tant que coordinatrice. Quand on parle de la participation des habitants, des modèles de participation construite, je trouve réducteur de parler plus particulièrement des personnes pauvres et de leur mobilisation. Cette question du citoyen ou de l'habitant en général ne concerne pas uniquement les milieux populaires, donc je m'interroge sur le modèle que vous avez présenté.

### **Marion Carrel :**

Effectivement, cela peut sembler réducteur de parler des plus pauvres. Mais se questionner sur les plus éloignés, les plus précaires, c'est une manière de repenser des fonctionnements institutionnels et démocratiques défailants. Évidement que c'est une question qui concerne tout le monde. Cette injonction participative qui est faite aux plus pauvres de participer, peut être insupportable et doit concerner chacun. C'est la démocratie générale. Cependant, les personnes qui ont plus de capitaux sociaux, culturels, économiques, ont un peu plus de moyens de se faire entendre, de se défendre, même s'il se heurtent aux mêmes difficultés dans la reconstruction de l'intérêt général.

Au militant d'éducation populaire, merci pour la question de désaccord puisque c'est ce qui permet d'avancer. Sur la démocratie représentative, je suis d'accord avec vous quand on parle de démocratie participative, au sens strict. L'articulation de la démocratie représentative avec de la démocratie directe, c'est-à-dire, mêler des procédures de

démocratie directe à l'intérieur de notre système, transforme forcément la démocratie représentative.

Tout ce dont on parle là, questionne la confiscation du pouvoir, notamment de souveraineté. J'aime beaucoup l'expression *démocratie délégative* plutôt que représentative car elle permet une délégation de pouvoir de souveraineté. Il y a des élections, on débat, on échange, c'est une dépossession, on laisse les autres faire. Transformer la démocratie représentative, voire la renverser, inventer un nouveau système est une question importante.

Les animateurs de la participation, qu'ils soient associations d'Education Populaire, ou professionnel dans un centre communal d'action social, ou de service social, comment vont-ils se lancer dans une démarche participative ? La réflexion est de se questionner sur la commande, pourquoi et comment on y répond. Suzanne Rosenberg appelle ça détricoter et retricoter la commande. Il est souhaitable de discuter avec les commanditaires : quelles sont vos attentes ? Comment mobiliser les gens ?

Pour les personnes qui sont dans l'attente, on peut demander à faire entendre sa voix avec d'autres demandeurs. Y-a-t-il un lieu où exprimer cette injustice, cette colère, la partager ?

Enfin, à la directrice d'association, j'ai envie de vous parler de la mise en concurrence de toutes les associations à qui on soustraite le service public. Cela participe d'une certaine dépolitisation des questions qui peuvent nous animer. Il est vrai que dans ce système on ajoute à la complexité de gouvernance, l'effritement de notre système de protection sociale par la sous-traitance, ce qui ne facilite pas la mise en débat et en critique de ces dérives.

## **Robert Lafore :**

Dans les années 50, les associations de l'action sociale ont eu une capacité créative qui a permis la modernisation des politiques d'assistance. Je pense par exemple aux associations de parents d'enfants handicapés, qui ont créé les IME, les IMO, et qui ont lutté pour que l'Etat les reconnaisse, les habilite, les autorise, les finance. Cependant, ces structures ont un peu perdu leur substance d'association, pour devenir des gestionnaires, des opérateurs des puissances publiques. Et une des impasses qui s'ouvre devant elles est de rentrer dans une logique purement entrepreneuriale, de céder aux sirènes de la concurrence, des marchés et de ne pas trop s'engager.

D'autre part, s'il y a un avenir positif pour le secteur associatif, c'est de retrouver sa substance de construction et de réflexion collective, et tenter d'être des lieux où l'on repense l'action sociale.

Un des enjeux qui nous ramène à la thématique de ce matin, c'est par exemple de retrouver les usagers qui sont en bout de chaîne. Il faudrait qu'ils se positionnent au moment où on pense les politiques, où l'on identifie et où l'on donne un sens au problème que l'on traite. C'est là qu'il y a tout un travail à faire, qu'on appelle la substance politique des associations.

La question concernant les travailleurs sociaux est qu'ils ont été inventés comme des médiateurs ; leur fonction est de gérer la distance entre la subjectivité, la singularité des personnes et les logiques institutionnelles et organisationnelles. L'éducateur est quelqu'un qui fait le pont entre une demande institutionnelle et la subjectivité.

Dans les modèles du travail social "développement local", cette médiation acquiert une autre consistance : comment les travailleurs sociaux peuvent être les porte-paroles de populations qui vont entrer plus ou moins en conflit avec le

système social...et c'est là que leur position de salariés ne les aide pas. Parce qu'en principe, un salarié est soumis à la subordination du point de vue de son employeur. Alors, comment les institutions donnent-elles la capacité de jouer ce rôle de médiateur ?

Je pense que c'est plutôt dans les organisations que cette position médiatrice devrait être repensée comme telle. Les organisations ont intérêt à le faire mais à moyen ou long terme, parce qu'à court terme, elles en voient plutôt les inconvénients.

La démocratie représentative participative ne peut pas supprimée ou changée par de la démocratie directe. En effet, cette dernière pose un problème. Pour passer de l'émiettement du social et des aspirations individuelles à quelque chose qui fasse ciment, il faut des médiations et elles sont de deux ordres : soit ce sont des délégations, soit ce sont des procédures. Le problème des délégations, comme des médiations est le transfert de pouvoir car dans un groupe il y a toujours une personne qui s'en accapare.

Dans toute société, le pouvoir est une bête dangereuse, il faut l'appivoiser, éviter qu'elle ne déborde de son orbite, quelle ne soit pas confisquée par certains et qu'elle se retourne contre ceux qui l'ont, en principe, fondée.

### **Membre du public :**

Je souhaite apporter une observation sur les questions des habitants des quartiers dont l'institut Montaigne a fait une belle étude. Vous avez vous-même travaillé dans le cadre des Politiques de la Ville dont on connaît les problématiques.

On recueille la parole des personnes qui se réunissent très souvent en collectif.

Plus globalement le rapport sur la Politique de la Ville rédigé par la sociologue Marie-Hélène Bacquet a été un peu vidé de sa substance.

Alors que fait-on au niveau politique ?

C'est là où je pense qu'à un moment donné, cette population n'est pas dupe.

**Marion Carrel :**

Merci beaucoup pour cette question. J'ai été dans la commission Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache, et je continue à être dans le Comité Scientifique et Technique du collectif *Pas sans nous*. Je pense qu'on ne se rend pas compte à quel point les personnes victimes de discrimination dans les quartiers populaires, notamment les jeunes qui beaucoup sont allés à l'école, sont diplômés mais sans emploi, sont vraiment en train de réagir fortement sur la question de la discrimination. Ils n'ont pas envie de porte-paroles mais souhaitent qu'on les entende, qu'on les écoute. Cela nous ramène à la participation comme quelque chose de totalement différent de la représentation. Je pense que le travailleur social doit être un meilleur porte-parole, un meilleur médiateur. Il faut aussi qu'il réfléchisse à comment accompagner la montée en compétence et en audibilité des paroles des habitants.

Je termine sur une citation : "Tout ce qui est fait pour nous, sans nous, est fait contre nous". C'est extrêmement violent pour un professionnel ou pour l'enseignante que je suis de l'entendre. Mes recherches ne sont pas très participatives, je ne les fais pas forcément avec les habitants, même si je suis en train d'évoluer. Mais si je le fais sans eux, je le fais contre eux. Si on ne prend pas acte de leur parole construite mais inaudible, on les enfonce encore, parce que c'est nous qui parlons, parce que c'est nous les puissants.

## *Bibiographie*

## **Marion CARREL**

Carrel Marion, Neveu Catherine (dir.), *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Ed. Karthala, « Recherches internationales », 2014.

<http://www.karthala.com/recherches-internationales/2897-citoyennetes-ordinaires-pour-une-approche-renouvelee-des-pratiques-citoyennes-9782811112479.html>

Carrel Marion, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Préface de Nina Eliasoph (University of Southern California), Lyon, ENS Editions, 2013. <http://catalogue-editions.ens-lyon.fr/livre/?GCOI=29021100889500>

Carrel Marion, Cary Paul et Wachsberger Jean-Michel (dir.), *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles. Perspectives internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013.

<http://www.septentrion.com/fr/livre/?GCOI=27574100254080>

### Note d'analyse

Avec Daniel Cefaï et Julien Talpin, Dossier « Ethnographies de la participation », *Participations*, n° 3, 2012.

Carrel Marion, Houard Noémie, *La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville*, Note d'analyse n°278, Centre d'analyse stratégique, septembre 2012.

<http://archives.strategie.gouv.fr/content/la-participation-des-habitants-trois-pistes-pour-renover-la-politique-de-la-ville-note-danal>

### Coordination de numéro de revue

Avec Simon Cottin-Marx, Yves Jouffe, H el ene Balazard et Julien Talpin, Dossier « Mobilisations des quartiers populaires - community organising », *Mouvements*,   para tre en 2016.

### **Robert LAFORE**

Lafore Robert, *La R epublique sociale*, PUF, coll. Politique  clat e, 2000.

Lafore Robert, *Evaluer les politiques sociales*, L'Harmattan-SFE, 2006, 334 p.

Lafore Robert, *Faire soci t , les associations de solidarit  par temps de crise*, Dunod.

Lafore Robert, *L'aide et de l'action sociale*, Les Etudes, La Doc. fran ., 2013.

Lafore Robert, *Droit de l'aide et de l'action sociales*, Montchrestien, Domat droit public, 9 me  dition, 2015

Lafore Robert, *Droit de la s curit  sociale*, Dalloz (Pr cis), 18 me  dition, 2015.

*Les « droits sociaux » et le droit social*, dans D. Roman (Dir), *La justiciabilit  des droits sociaux : vecteurs et r sistances*, Ed. P done, 2012.

*Penser l'assistance pour en sortir*, dans D. Gélot (Dir), Actes du séminaire juin-octobre 2012, *L'assistance dans le cadre de la solidarité nationale*, ONPES, 2013.

*Les minima sociaux en perspective : du RMI au RSA*, dans M. Badel (Dir), Garanties de revenus, garanties de ressources : quels défis pour la protection sociale ? Comité Aquitain d'Histoire de la Sécurité Sociale, 2013.

Le travailleur pauvre ou le retour de la figure oubliée, dans Ph. Auvergnon (Dir), *Droit social et travailleurs pauvres*, Bruylant, 2013.

La résurgence énigmatique de « l'utilisateur » dans le droit de l'action sociale, dans « Espaces du service public », *Mélanges en l'honneur du Professeur Jean du Bois de Gaudusson*, PUB, 2013, p. 1119-1132.

Politiques sociales : quelles perspectives face aux territoires, Actes du Colloque « Des enjeux renouvelés pour les politiques sociales 30 ans après leur décentralisation », INSET, Angers, Janv. 2014, p. 71-82.

L'égalité en matière de sécurité sociale, dans J-F. Akandji-Kombé (Dir), « Egalité et droit social », IRJS Editions, 2014, p. 253-269.

Les habits neufs de l'assistance, des liens et des droits, Mel. Jean-Pierre Laborde, Dalloz, 2015, p. 385-399.

Le Welfare Reform Act de 2012 : l'activation de la protection sociale à la mode britannique, Mel. F.C. Mougel, "Le Royaume-Uni, l'Europe et le monde », Presses universitaires Septentrion, 2015, chap. 9.

Acte III de la décentralisation : copie à revoir ? , Direction(s), n° 107, 2013, p. 46.

Où en est-on du « département-providence, Inform. soc. n° 179, sept. oct. 2013, p. 14-28.

L'accès aux droits : de quoi parle-t-on ?, Rev. Regards EN3S, n° 46, 2014, p. 23-35.

*La métropolisation de l'action publique : du cadre général aux impacts sur l'action sociale,*

Site « Millénaire 3 – Centre de ressources prospectives du Grand Lyon », 2015.

### **Autres ouvrages de référence**

Arendt H., 1983 [1961], *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Pocket Agora ».

Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.

Blondiaux L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.

Blondiaux L. et Fourniau J.-M., 2011, *Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?*, Participations, vol. 1, n° 1, p. 10-35.

Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2011, *Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques*, rapport à la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale.

Deboulet A. et Nez H. (dir.), 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (PUR).

Donzelot J. et Epstein R., 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, n° 326, p. 5-34.

Ferrand C. (dir.), 2008, *Le croisement des pouvoirs. Croiser les savoirs en formation, recherche, action*, Paris, Éditions de l'Atelier / Éditions Quart Monde.

Fung A., « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Participations*, 2011/1. <http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-311.htm>

Gaxie D., *Le cens caché*, Éditions du Seuil, Sociologie politique, 1978.

## *Glossaire*

***ATD Quart Monde :***

Agir Tous pour la Dignité Quart Monde

***CCAS :***

Centre Communal d'Action Sociale

***CDD :***

Contrat à Durée Déterminée

***CDI :***

Contrat à Durée Indéterminée

***RMI :***

Revenu Minimum d'Insertion

***ZAC :***

Zone d'Aménagement Concerté

***ZUP :***

Zone à Urbaniser en Priorité